

Harcèlement scolaire le gouvernement présente un plan interministériel **ambitieux** et **sans précédent**

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

Transition écologique

Insertion professionnelle

Citoyenneté et inclusion

SOMMAIRE

- 3 Editorial**
- 4 Personnalité inspirante, le portrait du mois : Yasmina KHADRA**
- 5 17 octobre :**
Commémoration de l'assassinat de Samuel Paty
- 6 En #bref et en #brèves**
- 8 Harcèlement scolaire :** Le gouvernement présente un plan interministériel ambitieux et sans précédent
- 12 Les personnels de direction attendent des réponses à leurs interrogations (SNPDEN)**
- 13 Les élections des délégués de classe / le CESC**
- 16 Diplômes professionnels :**
Plusieurs CAP en voie de création ou de rénovation ?
- 17 Parcoursup :** Quand les bacheliers passent dans l'enseignement supérieur, leur mobilité est liée à leur condition sociale (SIES)
- 18 La Marine nationale recrute ses guetteurs de la flotte :**
Respect du droit maritime - Lutte contre la pollution - trafics illicites - Assistance en mer
- 20 La Marine Nationale présente en Régions IDF et OutreMer**
- 22 Orientation :** En fin de 3ème / forte augmentation des affectations en seconde GT
- 23 École inclusive :** Les enseignants sont pour, non sans appréhension (IFOP - collectif "ma place c'est en classe")
- 24 École inclusive :** Comment bien se former aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages ? (FFDys)
- 25 École inclusive / Handicap :** Un guide en faveur de l'apprentissage aménagé
- 26 Ouvrage:**
Des professeurs, et non pas de simples enseignants (P. Meirieu)
- 27 Ouvrage :**
Les recteurs sont-ils là pour décliner une politique nationale ? (RFP)
- 28 PLF 2024 / 63,6 milliards pour l'Éducation nationale**
- 29 Mobiklasse :** un programme pour faire découvrir l'allemand aux élèves qui en sont éloignés
- 30 Action en faveur du climat : l'alimentation**
- 33 L'actu écolo**
- 35 La chronique des faits internationaux**
- 38 En 2022, le BAFA reprend des couleurs, le BAFD en très légère hausse (INJEP)**

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et du CNOUS.

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 10-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Octobre 2023 ISSN 2649-1516

Conception graphique : DwD - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.



Impossible d'y échapper, la question des abayas et des gamis est trop prégnante. Elle suscite des réponses passionnées, pour ou contre leur interdiction. Selon le ministère, seules quelques dizaines d'élèves font de la résistance et certaines, selon des témoignages recueillis par Mediapart, troquent l'abaya pour le kimono ou des pantalons si larges qu'il semblent des jupes longues. Le ministre avait assuré que les chefs d'établissement "savaient" ce qu'est une abaya et donc ce qu'ils doivent proscrire, il n'est pas certain que la définition donnée par le Conseil d'Etat, "un vêtement féminin couvrant l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains", les aide beaucoup.

Il faut revenir en arrière. La question du foulard divise les "salles des profs" depuis plusieurs années quand le principal d'un collège de Creil, en 1989, décide d'exclure trois élèves qui refusent d'ôter le voile qui leur couvre les cheveux. L'opinion publique s'enflamme. Lionel Jospin, ministre de l'Education, demande son avis au Conseil d'Etat qui, se référant aux textes en vigueur à l'époque, dit en substance qu'il comprend les difficultés auxquelles sont confrontés les chefs d'établissement, qu'il pourra confirmer les exclusions qu'ils seront amenés à décider, mais à la condition qu'ils les justifient en invoquant le "trouble à l'ordre public" et "le prosélytisme" et non pas "la laïcité". Dès lors, il revient à chaque établissement de faire du cas par cas, au risque de voir deux collèges voisins avoir des politiques opposées, ou un lycée interdire ce qui était toléré au collège. Quinze ans plus tard, pour éviter ces divergences, la loi interdit le port de signes "ostensibles". Elle est votée à une très large majorité et soutenue par une opinion qui redoute la fragmentation de la société.

Un fait peu connu confirme la réalité de la tentation du communautarisme. Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale en 2007, a tenté de supprimer la carte scolaire. Il comptait que les familles des classes moyennes résidant près de "collèges ghetto" inscriraient leurs enfants ailleurs et que les effectifs diminuant, leur fermeture serait justifiée. Le résultat fut à l'inverse, ces établissements ont vu se multiplier les inscriptions de cousins des cousins venus de communes voisines et originaires soit d'Afrique subsaharienne, soit du Maghreb. Il a été mis fin, très discrètement, à l'expérience avant que ne se "ghettoïsent" encore plus ces collèges, certains "noirs" et d'autres "arabes", de façon à éviter un communautarisme d'ailleurs dénué de caractère religieux.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Après le vote de la loi, des bandanas ont remplacé les foulards, et les personnels de direction ont dû mettre au point toute une stratégie pour déterminer si cette pièce de tissu manifestait "ostensiblement une appartenance religieuse" et tombait ou non sous le coup de la loi. Aujourd'hui, des kimonos les amènent à renouveler leur argumentation. Reste également à voir si tous les établissements auront effectivement les mêmes interprétations, s'ils appliqueront tous les mêmes critères ou s'ils useront de leurs marges d'interprétation. Reste enfin à évaluer, non plus dans le cadre des établissements scolaires publics mais au niveau de l'ensemble de la société française, quel est le gain en termes de lutte contre le communautarisme. Nul ne peut nier la réalité du problème mais les réponses à ces questions n'ont pas fini d'alimenter les débats dans les "salles des profs" et dans les médias.

LE PORTRAIT DU MOIS



Yasmina Khadra

“On peut tout te prendre; tes biens, tes plus belles années,
l'ensemble de tes joies, et l'ensemble de tes mérites,
jusqu'à ta dernière chemise
il te restera toujours tes rêves pour réinventer le monde
que l'on t'a confisqué.”

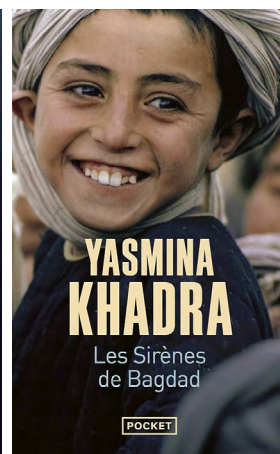
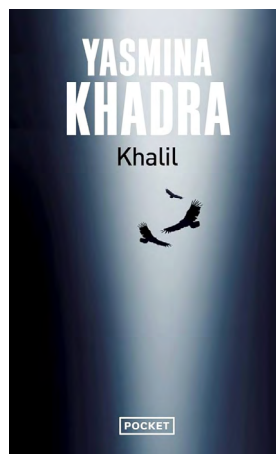
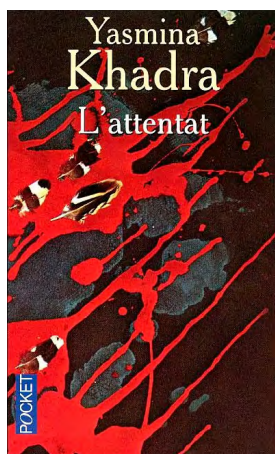
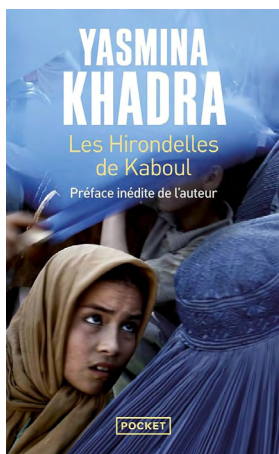
Yasmina Khadra est le pseudonyme de l'écrivain algérien Mohammed Moulessehoul.

Moammed Moulessehoul choisit en 1997, avec le roman *Morituri*, d'écrire sous pseudonyme. Diverses raisons l'y poussent, mais la première que donne Moulessehoul est la clandestinité. Elle lui permet de prendre ses distances par rapport à sa vie militaire et de mieux approcher son thème cher : l'intolérance.

Il démissionne de l'armée algérienne en 2000, pour se consacrer à sa vocation : l'écriture, et choisit de s'exprimer en langue française. Après un court passage au Mexique, il vient s'installer en 2001, en France, où il habite encore aujourd'hui. En 2002 dans *"L'imposture des mots"*, Khadra-Moulessehoul répond aux attaques qui fustigent son passé militaire.

Son père, officier de l'ALN blessé en 1958, veut faire de lui un soldat en l'envoyant dès l'âge de neuf ans dans un lycée militaire, où il fait toutes ses études avant de servir comme officier dans l'armée algérienne pendant 36 ans. Durant la période sombre de la guerre civile algérienne dans les années 80-90, il est l'un des principaux responsables de la lutte contre l'AIS puis le GIA, en particulier en Oranie.

Il choisit de rendre hommage aux femmes algériennes et à son épouse en particulier, en prenant ses deux prénoms, Yasmina Khadra, et ne révèle son identité masculine qu'en 2001 avec la parution de son roman autobiographique *"L'Écrivain"*. Son pseudonyme féminin est effectivement composé du prénom de son épouse et l'auteur déclare, avec beaucoup d'amour, à ce sujet : "J'ai choisi le prénom de mon épouse comme pseudonyme par simple reconnaissance, par gratitude". Et son identité tout entière est dévoilée dans *"L'imposture des mots"* en 2002. A cette époque ses romans ont déjà touché un grand nombre de lecteurs et de critiques.



COMMÉMORATION DE L'ASSASSINAT DE SAMUEL PATY

Dans l'après-midi du 16 octobre 2020, Samuel Paty est assassiné par un islamiste tchétchène. Il venait d'avoir 47 ans. Il était père d'un petit garçon.

Samuel Paty aimait la musique, le rock des années 80, surtout Sigur Rós, U2, Goran Bregovic, Pink Floyd et Apocalyptica.

Il était passionné d'histoire, appréciait la poésie, lisait Baudelaire, Balzac, Maupassant, Zola, Flaubert et Julien Green. Il jouait souvent aux échecs. Au tennis et au ping-pong aussi. Dans la salle des professeurs, il déambulait avec sa tasse « Star Wars » à la main.

Ses élèves l'appréciaient pour son enseignement... et pour ses blagues consignées dans un carnet jamais loin de son cahier de classe.

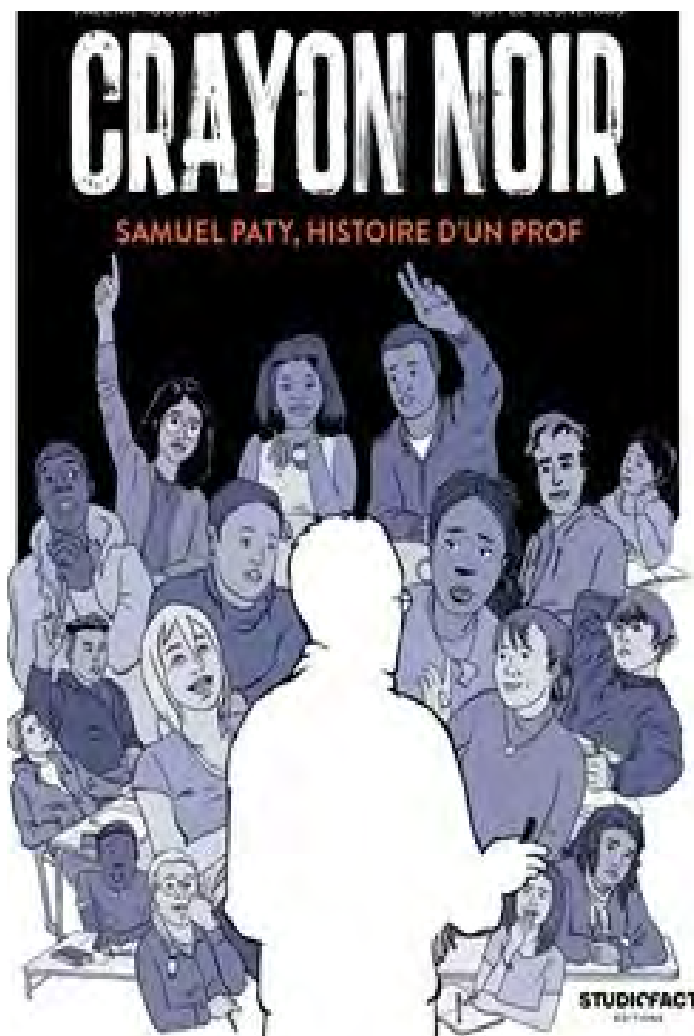
Un jour, il avait dit à une ancienne élève : « Je voudrais que ma vie et ma mort servent à quelque chose. »

La commémoration de cet événement tragique doit, pour l'École de la République, être à la hauteur à la fois du traumatisme subi et des principes et valeurs qui ont été attaqués à travers cet assassinat.

L'École a en effet pour mission de former des individus libres, égaux et fraternels. Le terrorisme et son terreur en sont l'exact inverse. C'est pour cette raison que l'École est le premier antidote face à ce fléau contemporain parce qu'elle permet de forger l'esprit critique des élèves.

Le rôle de Samuel Paty, comme de tout professeur, était d'accompagner chaque élève vers les progrès de la connaissance et de la conscience, en confrontant les faits, les opinions, les analyses. Il a été assassiné dans l'exercice de cette mission essentielle.

Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation.



Enquête rigoureuse et impartiale, cet album retrace la genèse de ce crime et décrit l'engrenage qui l'a rendu possible. Il entraîne également le lecteur dans l'univers d'un homme passionné et discret, devenu un symbole malgré lui.



MONOPOLY DES INEGALITES...

Un jeu de Monopoly revisité dont les règles ont été adaptées pour refléter les inégalités présentes dans notre société.

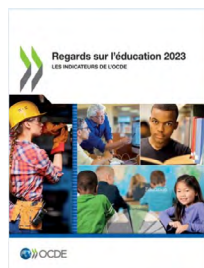
Il s'agit du dernier outil pédagogique créé par l'Observatoire des inégalités, disponible à la commande Retrouvez plus d'informations sur [ce lien](#)



Enseignement professionnel

Le thème des **"Regards sur l'éducation"** (Education at a glance) de l'OCDE portait cette année sur l'enseignement professionnel, mais le fort volume (469 pages) publié ce 12 septembre 2023 comporte aussi de nombreuses données sur les enseignants et sur l'ensemble des systèmes éducatifs.

En voici une sélection :



-La France dépense plus par élève (école élémentaire, collège, lycée) que la moyenne OCDE, 12 119 \$ contre 11 352, La voie professionnelle (lycée ou apprentissage) n'attire en France que 40 % des jeunes (contre 44 % en moyenne OCDE).

- Quelque 11 % des 25-34 ans sont sortis du système scolaire français sans avoir un diplôme de niveau CAP ou baccalauréat, contre 14 % en moyenne OCDE, mais ils sont moins souvent en emploi que leurs homologues de l'OCDE (52 % vs 61 %).

Le pourcentage des "NEET" sortis de l'enseignement général est supérieur à celui de ceux qui sont sortis de la voie professionnelle et sont sans emploi ni formation. Il est pour les seconds légèrement supérieur à la moyenne OCDE, très supérieur pour les premiers, très inférieur pour les diplômés du supérieur.

Diplôme Professionnel.

La création du CAP et du bac pro "Transport fluvial" ([ici](#), [ici](#)), L'abrogation du CAP "Fabrication industrielle des céramiques" ([ici](#)) ainsi que deux arrêtés relatifs aux titres professionnels de canalisateur et de technicien de maintenance d'équipements de confort climatique ([ici](#), [ici](#)) Un arrêté relatif au titre professionnel d'agent de maintenance d'équipements de confort climatique ([ici](#)) Défense. Un arrêté relatif à l'organisation des BTS des lycées de la défense ([ici](#))



Service National Universel : vers un doublement du nombre de jeunes accueillis



Le PLF 2024 prévoit une augmentation de 8 % du budget Jeunesse. Le dispositif "colos apprenantes" sera budgété à hauteur de 40 M€. Le service national universel devrait accueillir 80 000 jeunes l'année prochaine, "dont une partie en groupes classe avec le label classes et lycées engagés" (contre 40 000 cette année).

Examens

[Le calendrier 2024 des épreuves du diplôme national du brevet \(les 1er et 2 juillet\), des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle et du brevet de technicien \(ici\)](#)

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le gouvernement présente un plan
interministériel ambitieux et sans précédent



Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement a été présenté mercredi 27 septembre. L'objectif est d'améliorer et de coordonner la réponse des services de l'État face à ce fléau.

Près d'un million d'enfants ont subi une situation de harcèlement au cours des trois dernières années et deux élèves par classe en moyenne sont en situation de harcèlement.

Que ce soit à l'école ou en dehors, aucun enfant ni aucun adulte ayant des enfants ne doit ignorer ce que sont le harcèlement et ses conséquences. Un rappel effectué par la Première ministre, Élisabeth Borne, à l'occasion de la présentation du plan interministériel pour lutter contre le harcèlement, mercredi 27 septembre 2023.

Plusieurs mesures sont renforcées et certaines dispositions sont amplifiées à l'école, mais aussi dans les domaines du sport, du numérique, de la sécurité (police-gendarmerie), de la justice et de la santé.

Le plan interministériel est transversal : 100 % prévention, 100 % détection et 100 % solutions. C'est la feuille de route du Gouvernement pour lutter efficacement contre le harcèlement.

ÉCOLE

Des solutions pour stopper les élèves harceleurs

Plusieurs mesures sont prévues lorsqu'un élève harceleur est repéré. Des équipes académiques d'interventions pourront intervenir sur le terrain auprès des personnels dans les établissements scolaires. En cas de harcèlement grave, il sera écarté de l'établissement scolaire.

Toutes les situations de harcèlement seront systématiquement recensées au sein des écoles et établissements et transmises au procureur de la République le cas échéant (voir la catégorie Justice, plus bas).

Des mesures préventives grâce à la formation des personnels et des partenaires de l'éducation nationale

Dans chaque établissement scolaire, des coordinateurs harcèlement seront désignés, via le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARE) qui se généralise cette année. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale seront formés d'ici 2027 et un stage de détection aux risques pour les parents volontaires sera instauré.

Par ailleurs, la sensibilisation des élèves et des parents sera systématisée.

Des moyens pour détecter les situations de harcèlement

Le numéro d'alerte 3018 devient l'unique numéro pour alerter sur une situation problématique. Il sera accompagné d'une application. La journée nationale de lutte contre le harcèlement le 9 novembre instaurera deux heures banalisées dédiées au sujet. Tous les élèves du CE2 à la 3ème seront invités à remplir un questionnaire anonyme d'autoévaluation afin de recueillir la parole de manière systématique.

Plus de personnel dédié à la lutte contre le harcèlement sera déployé dans chaque académie.

POLICE-GENDARMERIE

Des interventions en milieu scolaire pour informer

Les policiers et les gendarmes réaliseront des présentations pour sensibiliser les familles aux risques encourus. La formation pour tous les policiers et gendarmes sera renforcée, en ce qui concerne le harcèlement et le cyberharcèlement.

Une meilleure coordination entre les services

Pour mieux prendre en compte les dépôts de plaintes, une grille d'évaluation commune (police, gendarmerie, justice) sera mise en place. Chaque acteur pourra évaluer la gravité de la situation.

Un dispositif national harmonisé par l'Office des mineurs (OFMIN), créé cet été, sera également installé pour une meilleure prise en charge des plaintes des victimes.

JUSTICE

Une meilleure protection des victimes

Toute situation préoccupante fera l'objet d'une saisine systématique et immédiate du procureur de la République, grâce à une plateforme dédiée entre l'Éducation nationale et la Justice.

Des mesures rapides telles que la confiscation du téléphone pourront être décidées.

Les magistrats et le personnel de la Protection judiciaire de la Jeunesse bénéficieront d'une formation renforcée et dans chaque tribunal, un référent harcèlement sera présent.



Des sanctions pénales graduées

La situation familiale de l'élève harceleur sera évaluée.

Les actes et les sanctions seront prononcés selon le degré de gravité des faits :

- Des stages de citoyenneté (parents + élèves),
- Une justice restaurative (pour permettre aux auteurs et aux victimes d'échanger avec un médiateur afin de parvenir à un apaisement et une reconstruction de chacun),
- Une réparation pénale, et des sanctions (comprenant le bannissement des réseaux sociaux),
- Des peines aggravées allant jusqu'à 10 ans en cas de suicide.

NUMÉRIQUE

Une action immédiate sur les réseaux sociaux

En cas de harcèlement grave, l'élève harceleur pourra être banni du réseau social qui a servi au délit, pendant 6 mois, et 1 an en cas de récidive. Le juge pourra, dès le début d'un contrôle judiciaire, prononcer cette peine de bannissement, ce qui pourra prévenir la récidive. Sur l'ensemble des réseaux sociaux, un bouton de signalement renvoyant vers la plateforme 3018 sera activé.

Une sensibilisation des parents et des enfants

Chaque parent se verra remettre un livret de prévention contre le cyberharcèlement et un label « Parents, parlons numérique » sera attribué aux associations qui les accompagnent. Tous les élèves de 6ème se verront remettre un passeport numérique PIX 6ème pour les sensibiliser aux risques et aux gestes à adopter en ligne. Il sera dispensé en salle informatique.

« Une action déterminée et une prise de conscience collective sont nécessaires sur les gestes à adopter, lorsqu'on est témoin ou parent d'une victime ou d'un enfant qui cyberharcele un autre enfant » a déclaré Jean-Noël Barrot, ministre en charge du Numérique, lors de la présentation du plan interministériel.

SANTÉ

Un soutien psychologique

Le dispositif « Mon soutien Psy » sera renforcé, avec des conditions d'accès facilitées et l'augmentation du nombre de séances chez un psychologue (8 actuellement) prises en charge par l'Assurance maladie.

70 000 secouristes en santé mentale sont déployés et prêts à apporter une première aide. Un travail est entamé afin d'améliorer les signalements des cas de harcèlement.

Des formations pour les personnels soignants

Des modules de formation dédiés au repérage des troubles anxieux et dépressifs chez l'enfant seront créés. L'intervention des personnels de santé dans les établissements scolaires tout au long de l'année sera simplifiée et la coopération territoriale sera renforcée entre ces derniers et les personnels de santé scolaire.

Le réseau des maisons des adolescents sera consolidé, pour en faire une ressource d'expertise pour le personnel scolaire.

SPORT

Une meilleure protection et des contrôles

6,6 millions d'enfants sont licenciés dans un club ou une association sportive, ce qui prête aux acteurs côtoyant les enfants une responsabilité particulière.

La protection des jeunes sportifs contre le cyberharcèlement sera renforcée, en particulier à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : un millier de jeunes sportifs sont l'objet de comportements haineux à la suite de mauvais résultat sportifs, entre autres. La peine de bannissement des réseaux sociaux sera adaptée au milieu sportif.

L'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) renforcera ses contrôles et la lutte contre le harcèlement fera l'objet d'un suivi systématique dans les contrats de délégation des fédérations.

UN ENFANT SUR TROIS VICTIME DE CYBERINTIMIDATION DANS LE MONDE

Sur les réseaux sociaux et même dans la vie réelle, la haine peut se déverser à grande échelle chez certains enfants. Et selon un expert indépendant des Nations Unies, la cyberintimidation reste un phénomène bien réel qui touche environ un enfant sur trois dans le monde.

D'après le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, le harcèlement est un problème mondial grave, exacerbé par l'utilisation des nouvelles technologies et de l'environnement numérique. Dans ces conditions, plus de 130 millions d'élèves, dont un sur trois entre 13 et 15 ans, en sont victimes.

« La cyberintimidation comprend le [flaming] (insultes et bagarres en ligne avec quelqu'un), le harcèlement (messages répétitifs et offensants envoyés à une cible), l'exclusion (bloquer une personne des listes d'amis), le cyberharcèlement (utiliser la communication électronique pour traquer une autre personne en lui envoyant des messages menaçants à répétition) », a déclaré lors d'un panel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Philip Jaffé, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Le harcèlement peut prendre des formes clairement sexistes, avec la diffusion de photos nues d'une autre personne sans son consentement.

Menaces, chantage ou intimidation

Les moyens par lesquels la cyberintimidation peut se produire sont tout aussi divers, selon l'expert. Cela peut passer par une messagerie instantanée, les réseaux sociaux ou les jeux en ligne. « Il convient d'ajouter à cela que si les brimades se déroulent dans un monde tangible, très souvent avec des spectateurs et des témoins, les cyberbrimades se produisent le plus souvent à distance et dans l'anonymat », a ajouté Philip Jaffé. De son côté, la cheffe adjointe aux droits de l'homme de l'ONU a décrit les contours de la cyberintimidation, cette forme d'intimidation dans l'espace numérique. Celle-ci laisse une empreinte numérique en dehors des limites d'un temps ou d'un lieu spécifique, comme l'école ou la maison. « Il peut s'agir d'envoyer des messages offensants dans le but de se moquer ou d'humilier, par courrier électronique, par SMS ou par l'intermédiaire des médias sociaux, parfois à un large public et avec un contenu qui reste accessible pendant longtemps », a affirmé Nada Al-Nashif Haute-Commissaire adjointe des Nations unies aux droits de l'homme. La cyberintimidation peut également atteindre le seuil des menaces, du chantage, de l'intimidation et de l'exploitation, avec parfois des contenus à caractère sexuel.

D'une manière générale, la cyberintimidation semble - jusqu'à présent - être un moyen de victimisation supplémentaire pour ceux qui subissent déjà des formes traditionnelles d'intimidation. Or ces brimades dans l'enfance ont de graves conséquences sur l'éducation, la santé physique et mentale, pendant l'enfance et l'adolescence.

L'impact de la cyberintimidation sur les résultats scolaires

Les enfants victimes de brimades sont plus susceptibles de sécher l'école, ils obtiennent de moins bons résultats aux tests et peuvent souffrir d'anxiété, de peur et de détresse émotionnelle, d'insomnie et de douleurs psychosomatiques. « Certains cas d'intimidation ont provoqué le suicide d'enfants. Des études montrent également des effets profonds qui s'étendent à l'âge adulte, tels qu'une forte prévalence de la dépression et du chômage », a fait valoir Mme Al-Nashif.

Ce sentiment a été également défendu par Santa Rose Mary, une défenseuse des droits de l'enfant en Ouganda, rappelant qu'un enfant peut ainsi se suicider surtout lorsqu'il a le sentiment de représenter « un déchet dans la communauté ». « Les enfants ont le sentiment de ne pas être utiles à la communauté. Parce qu'il y a des gens qui les harcèlent sur Internet », a décrit dans un message vidéo la jeune activiste ougandaise de 15 ans.

Elle a ainsi demandé au gouvernement ougandais d'appliquer une loi stricte sur les personnes qui pratiquent la cyberintimidation sur les enfants. Elle a également conseillé à toutes les écoles du monde d'inclure la culture numérique dans les programmes scolaires afin d'aider les enfants à mieux comprendre la sécurité en ligne.

Quant aux parents, la jeune Ougandaise insister sur l'importance de l'enseignement aux enfants sur les dangers de la cyberintimidation. « J'encourage aussi les enfants à signaler tout cas de cyberintimidation que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez être témoin, car lorsque vous le faites, vous êtes aidés rapidement et de manière appropriée », a-t-elle conclu.

Le SNPDEN note positivement l'attitude du ministre : "depuis l'été, nous percevons une volonté de vraiment nous interroger". Le syndicat UNSA des personnels de direction, qui présentait le 13 septembre sa traditionnelle **enquête de rentrée**, évoque la "prise en compte du rôle important" que jouent proviseurs, principaux et adjoints. Il est également satisfait d'avoir obtenu une "clarification du statut des abayas et du qamis", ainsi que le report au mois de juin des épreuves de spécialité.



Mais ce sont sans doute les seuls points positifs de cette rentrée.

A 83 %, proviseurs, principaux et adjoints se plaignent de la communication ministérielle.

A ce jour, 32 % des EPLE ont tous leurs enseignants, 60 % ont tous les AESH, 62 % tous les agents (personnels du Département ou de la Région), 72 % tous les AED... Des chiffres très proches de ceux de l'année dernière, et qui évoluent de jour en jour. C'est ainsi que seuls 27 % des établissements dont les responsables ont répondu au questionnaire du SNPDEN avant le 1er septembre avaient tous leurs enseignants et que 44 % constataient qu'il leur en manquait "plus d'un", alors que parmi ceux qui ont répondu après le 1er septembre, 40 % avaient tous leurs enseignants et 30 % se plaignaient qu'il leur en manquait plus d'un. L'organisation syndicale met toutefois en garde, une fois les titulaires affectés et les contractuels nommés, que restera-t-il comme moyens pour les remplacements de longue durée ?

Le SNPDEN a également constaté **les grandes difficultés de mise en oeuvre du Pacte**.

En ce qui concerne les bureaux des entreprises, Cédric Carraro (secrétaire général adjoint, proviseur d'un lycée professionnel) ne conteste pas l'intérêt de cette création, "on a besoin, dit-il, de se rapprocher des entreprises, d'augmenter le vivier des terrains de stage", mais seule la moitié des lycées professionnels ont "réussi à mettre en place le bureau des entreprises". Pour ce qui est de son lycée, il sait que le BDE sera mutualisé avec un autre lycée dont les formations n'auront peut-être rien à voir avec celles de son établissement et il s'interroge sur son efficacité dans ces conditions. Il constate aussi que les politiques sont très diverses d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre, parfois le bureau est tenu par un enseignant qui a signé un pacte, ailleurs, à Versailles notamment, **personne n'a été recruté quand le DDFPT (directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, précédemment "chef de travaux") avait un adjoint**. Il y a donc bien un BDE par établissement, mais parfois partagé, parfois pris sur les moyens déjà existants.

Autre sujet évoqué lors de cette conférence de presse de rentrée, **le harcèlement** avec, là aussi, de nombreuses questions sans réponses. Comment amener les victimes à se confier ? comment identifier un auteur ? Le climat scolaire permet-il que des élèves parlent aux adultes ? Comment éviter qu'une simple altercation ne soit, abusivement, considérée comme du harcèlement ? Et si, pour certaines familles, se plaindre du harcèlement que subirait leur enfant était "un argument pour demander son changement de classe" ?

Quant à la **reconquête du mois** de juin pour les élèves de seconde, elle pose aussi question aux chefs d'établissement. Les épreuves de spécialité, le grand oral, la philosophie, les épreuves anticipées en première occuperont les enseignants et les locaux. Quant aux terrains de stage, ils ne pourront "absorber" 550 000 élèves de seconde en même temps, d'autant que les élèves de LP auront au même moment leur PFMP. Reste le SNU...

LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE



Chaque année, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, chaque classe doit voter pour élire ses 2 délégués titulaires et ses 2 délégués suppléants, soit 4 personnes au total.

Ces élèves représentent l'ensemble de leurs camarades de la classe.

1. S'informer avant les élections

Élire les représentants de sa classe pour une année entière ne s'improvise pas et ne doit surtout pas être pris à la légère.

Une information obligatoire est organisée par le professeur principal pour informer toute la classe sur le rôle du délégué, ses obligations, sa mission. C'est ce que l'on appelle la sensibilisation.

Durant cette information, d'autres personnes peuvent intervenir comme le CPE, les surveillants, d'anciens délégués ou bien le professeur d'éducation civique.

2. Déroulement des élections

Elles sont organisées par un professeur, en général le professeur principal. Les élections se passent en plusieurs étapes :

- une présentation des différents candidats
- un rappel des règles de vote
- un ou deux tours d'élection (en fonction des résultats)
- le choix de scrutateurs (ce sont les personnes qui veillent au bon déroulement du vote et au dépouillement des bulletins)
- le dépouillement des bulletins de vote
- la proclamation des résultats
- la rédaction du procès-verbal (c'est le compte-rendu de l'élection)



3. Le vote et les résultats

Le jour J, tous les élèves de la classe votent à bulletins secrets. Il peut y avoir un ou deux tours.

Pour être élu, il suffit d'obtenir la majorité absolue (la moitié des voix plus une) au premier tour, ou la majorité relative (majorité des voix) au second tour.

Si deux personnes ont le même nombre de voix, c'est le plus jeune qui est élu.

CAS ORIGINAL

*Si vous n'avez pas posé votre candidature, vous pouvez quand même être élu.
Cependant, vous avez le droit de refuser ce mandat.*



La semaine de la démocratie scolaire qui aura lieu du 9 au 14 octobre 2023

Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne ?

Dans ma classe

Avant mi-octobre

En tant que... ...délégué de classe

Quelles missions ?

- > représenter les élèves
- > assister aux conseils de classe

Durée 1 an

Scrutin à 2 tours

2 titulaires + 2 suppléants

La parité est encouragée

En tant que... ...éco-délégué de classe

Quelles missions ?

- > engager son établissement pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique

Durée 1 an

1 titulaire

Au conseil de la vie lycéenne

Avant mi-octobre

Durée 2 ans

Scrutin à 1 tour

10 titulaires + 10 suppléants* élus par tous les élèves du lycée

La parité est encouragée

*Renouvellement partiel chaque année.

Qui ?

Présidé par le chef d'établissement
20 membres incluant 10 représentants des lycéens dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

Au conseil académique de la vie lycéenne

Début décembre

Niveau académique

Qui ?

Présidé par le recteur d'académie
40 membres incluant 20 représentants des lycéens dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- > émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéens.

Durée 2 ans

Scrutin à 1 tour

2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire.

Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

Au conseil national de la vie lycéenne

Mi-décembre

Niveau national

Durée 2 ans

Scrutin à 2 tours

2 titulaires de sexe différent + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

Qui ?

Présidé par le ministre de l'Éducation nationale
64 membres dont 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

Quelles missions ?

- > donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
- > échanger sur les grandes questions de la politique éducative



Quelles qualités dois-je avoir pour être DELEGUE DE CLASSE ?

Etre sérieux, responsable, honnête, impartial, savoir communiquer, m'informer et informer, faire preuve d'initiative

Etre délégué des élèves, pourquoi ?

Connaître le mieux possible les acteurs du collège et comprendre ses institutions (le règlement intérieur, à quoi sert le conseil d'administration...) et ton propre rôle tu seras efficace.

Inutile par exemple de chercher à changer le programme du cours d'histoire, cela se décide au niveau national ! Tu as le droit de poser des questions, de prendre le temps nécessaire pour te faire des opinions.

- Je serai mieux informé de tout ce qui touche à ma classe
- Je pourrai prendre des initiatives pour créer une bonne ambiance dans ma classe
- Je serai l'interlocuteur privilégié de mes professeurs et de l'administration
- J'aurai plus de relations avec mes camarades et je les connaîtrai mieux
- Je leur donnerai des informations
- Je prendrai progressivement des responsabilités



Bref, en tant que délégué, je serai élu et je représenterai mes camarades, en les informant, en les aidant, en les conseillant - Ce sera une expérience enrichissante.

Concrètement, qu'est ce que je ferai ?

J'aurai des droits

- Je communiquerai à ma classe les informations données par les professeurs ou l'administration et je serai aussi l'interlocuteur privilégié du professeur principal pour toutes les petites consignes du quotidien.
- Je participerai et j'interviendrai au conseil de classe et informerai mes camarades de ses décisions et participerai aux réunions des délégués, au conseil de discipline, conseil d'administration éventuellement, assemblée des délégués). Tu vas devoir transmettre beaucoup d'informations, alors cela demande un peu de rigueur. Prendre des notes, en faisant attention à ne rien oublier d'important. Quand tu veux dire quelque chose à toute la classe, assure-toi que tout le monde soit présent, et fais-le de manière visible, par exemple en demandant à prendre la parole en début de cours. Attention, il faut aussi parfois savoir garder des informations.
- J'aurai le droit de suivre une formation pour remplir mon rôle au mieux
- Je pourrai participer à des sorties culturelles (visite de l'assemblée nationale, du sénat...)

J'aurai des devoirs

- Je respecterai mes camarades, les profs et les adultes
- J'accomplirai correctement les obligations qu'ont tous les élèves (assiduité, travail, discipline...)
- Je consulterai régulièrement mes mandants, c'est à dire mes électeurs, mes camarades de classe
- Je devrai suivre la formation des délégués
- Je devrai préparer les conseils de classe ou conseils d'administration et y participer effectivement



Notre partenaire ToutEduc annonçait il y a quelque le ministère préparait la création de plusieurs CAP :

"Monteur en chapiteaux", "Chocolaterie-confiserie", "Charcuterie-traiteur", "Maroquinerie", "Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant", "Cuisine".

Il prévoit également la création de deux brevets professionnels, "Arts de la cuisine", "Arts du service et commercialisation en restauration". Il va modifier les CAP "production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)" et "agent accompagnant au grand âge".

Il va également revoir les groupements de mathématiques pour les spécialités du CAP ainsi que les grilles d'évaluation des épreuves de mathématiques et de physique-chimie pour le brevet des métiers d'art et le brevet professionnel.

Notre partenaire ToutEduc avait fait état des projets du ministère de créer plusieurs CAP, reprenant à chaque fois les termes des textes officiels en préparation, auxquels ToutEduc a pu avoir accès.

Le SNETAA s'est inscrit en faux, considérant que "ce ne sont que des rénovations".

Le projet d'arrêté "Monteur en chapiteaux" a pour objet l'abrogation de ce certificat d'aptitude professionnelle. Cette abrogation résulte de l'absence de candidats depuis 1999, ce diplôme ayant été remplacé par le CAP "Monteur de structures mobiles".



En ce qui concerne le CAP "Agent accompagnant au grand âge", il s'agit simplement d'ajouter une session en 2025 pour les candidats ayant préparé le CAP "Assistant technique en milieux familial et collectif".

Le projet de création d'un CAP "Chocolaterie-confiserie" porte en fait sur la rénovation du CAP "Chocolatier confiseur", la création d'un CAP "Charcuterie-traiteur" n'est que la rénovation d'un CAP du même nom. Il en va de même des quatre diplômes "cuisine", "services en hôtel - café - restaurant", "arts de la cuisine" et "arts du service et commercialisation en restauration" dont la rénovation permettra "l'intégration des compétences et savoirs associés liés à l'alimentation durable dans les référentiels des diplômes de la cuisine et du service en restauration".

A noter parmi les projets la modification de la spécialité "Production et service en restaurations (rapide, collective ; cafétéria)" du CAP pour y ajouter des correspondances avec la certification professionnelle "Agent polyvalent de restauration" du ministère des armées et le titre professionnel "Employé polyvalent en restauration" du ministère du travail.

En ce qui concerne la "Maroquinerie", il s'agit de même d'une rénovation.

Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA "maintient que l'EN "ne crée rien" : "Derrière la formule 'métiers d'avenir', nous n'avons toujours pas de nouveaux diplômes."

QUAND LES BACHELIERS PASSENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LEUR MOBILITÉ EST LIÉE À LEUR CONDITION SOCIALE (SIES)

En 2022, 452 000 néo-bacheliers ont accepté une proposition sur Parcoursup et 22 % d'entre eux quittent leur académie pour poursuivre des études supérieures, calcule le SIES.

TABLEAU 1 - Caractéristiques des néo-bacheliers selon leur mobilité à l'entrée de l'enseignement supérieur (en %)

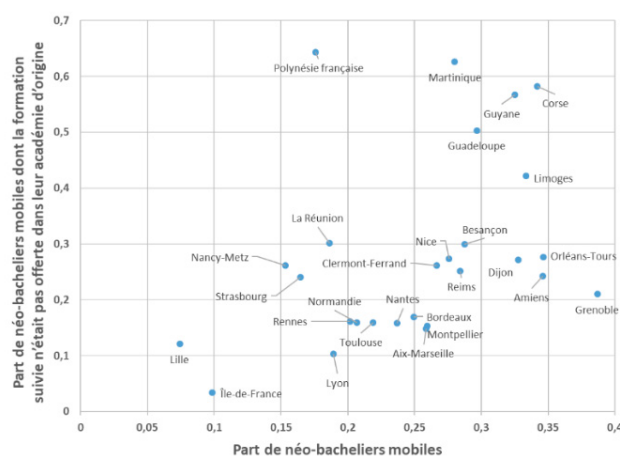
	Non-mobiles	Mobiles	Ensemble
Mention			
Sans mention	31,0%	24,0%	29,4%
Assez bien	34,5%	30,4%	33,6%
Bien	23,9%	26,8%	24,5%
Très bien	9,7%	15,7%	11,0%
Félicitations	1,0%	3,0%	1,5%
Bourse			
Boursiers	26,3%	20,0%	24,9%
Sexe			
Femmes	53,8%	57,1%	54,6%
Série du bac			
Général	66,9%	75,5%	68,8%
Technologique	20,3%	16,8%	19,6%
Professionnel	12,8%	7,6%	11,7%
Filière de formations			
Licence	39,4%	35,2%	38,5%
Licence LAS	3,8%	2,5%	3,5%
PASS	5,7%	2,0%	4,9%
BUT	9,6%	11,6%	10,0%
BTS	20,8%	12,2%	18,9%
CPGE	7,5%	9,6%	7,9%
IFSI	3,5%	3,3%	3,4%
Ecole d'Ingénieurs	2,8%	7,9%	3,9%
Ecole de Commerce	2,2%	5,1%	2,8%
EFTS	0,5%	0,5%	0,5%
Autres	4,3%	10,2%	5,6%
Origine Sociale			
Très défavorisé	13,7%	8,9%	12,7%
Défavorisé	33,8%	27,5%	32,4%
Favorisé	10,8%	10,4%	10,7%
Très favorisé	39,9%	51,4%	42,4%
Inconnu	1,8%	1,9%	1,8%
Type de lycée			
Public	78,8%	74,3%	77,8%
Privé	21,2%	25,7%	22,2%
Ensemble	78,1%	21,9%	

Le service statistique de l'enseignement supérieur qui analyse cette mobilité en donne deux explications.

Elle est liée à l'offre de formation qui est plus réduite dans les académies d'Outre-mer (sauf La Réunion) et de Corse, académies où plus de la moitié des étudiants "mobiles" ont accepté une formation qui n'était pas proposée dans leur académie.

À l'inverse "les académies de Lille et d'Île-de-France sont celles dont les étudiants quittent le moins leur académie à l'entrée dans les études supérieures".

Mais d'autres facteurs entrent en jeu, essentiellement sociaux et liés à la réussite scolaire.

GRAPHIQUE 2 - Part de néo-bacheliers 2022 mobiles à l'entrée du supérieur par académie et part des mobiles par absence de formation souhaitée dans l'académie d'origine


Lecture : Parmi les 7 % de néo-bacheliers 2022 mobiles de Lille, seul 12 % d'entre eux ont accepté une formation qui n'était pas proposée dans cette académie.

Source : Parcoursup, campagne 2022 – Traitement SIES

"la moitié des néo-bacheliers mobiles ont une origine sociale très favorisée", ils viennent plus souvent d'un lycée privé, ils ont plus souvent accepté une proposition dans une filière sélective. A noter encore que "plus de la moitié des néo-bacheliers mobiles à l'entrée de l'enseignement supérieur sont des femmes (57 %)".

SURVEILLENZ ET PROTÉGEZ LA MER

EN DEVENANT GUETTEUR DE LA FLOTTE DANS LA MARINE NATIONALE

Les marins ont toujours fasciné les Hommes par leur habilité à sillonner les mers par tous les temps, à naviguer et manœuvrer pour **explorer de nouveaux territoires et ramener leur équipage à bon port** malgré les nombreux aléas.

La maîtrise de la navigation est aujourd'hui encore l'essence même du métier de marin. Tracer une route, anticiper les contraintes météo, se repérer, diriger l'équipage et manœuvrer un bâtiment demeurent des compétences indispensables à la réussite des missions de la Marine nationale.

Pour oeuvrer à la surveillance et à la protection des usagers de la mer, les marins s'appuient sur des **sémaphores** et des **centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)** qui mobilisent de nombreux moyens de détection et de communication : radars, émetteurs-récepteurs, observation aux jumelles...

C'est ainsi que les **guetteurs de la flotte de la Marine nationale** identifient et contrôlent les bateaux à proximité de nos côtes et s'assurent que le droit maritime est respecté. Ils participent aussi activement à la lutte contre la pollution et les trafics illicites et assurent un rôle d'assistance en mer. Polyvalent, rigoureux et stimulant, en devant guetteur de la flotte, vous assurez des missions d'importance capitale au profit du territoire et du service public.

Envie de devenir un véritable aiguilleur des mers ? La Marine recrute près de 60 guetteurs de la flotte par an. Scannez ce QR code et prenez RDV avec le CIRFA le plus proche de chez vous.

<https://www.lamarinerecrute.fr/rejoignez-l-equipage/se-renseigner>



RARES SONT LES MÉTIERS QUI PORTENT VOTRE REGARD AU-DELÀ DES HORIZONS

**VOUS VOULEZ DEVENIR
GUETTEUR DE LA FLOTTE ?**

- RECRUTEMENT LOCAL
- ÉCOLE DES MATELOTS
- ÉCOLE DE MAISTRANCE
- RÉSERVISTE

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
SCANNEZ CE QR CODE :**



**LA MARINE
RECRUTE.FR**

**80 MÉTIERS ET 4000 POSTES
ACCESSIBLES À TOUS**



La Marine Nationale était présente le 9 septembre 2023 :

- Au Salon de la Rentrée l'Etudiant au New Cap event center (Paris 15) ;
- Au Salon Studyrma « Ou s'inscrire encore ? » à la Cité Internationale universitaire de la Ville de Paris ;
- Au Forum des associations de la ville de Suresnes.

Une belle occasion pour cette nouvelle rentrée de découvrir notre institution et ses différentes opportunités professionnelles au sein de la Marine.

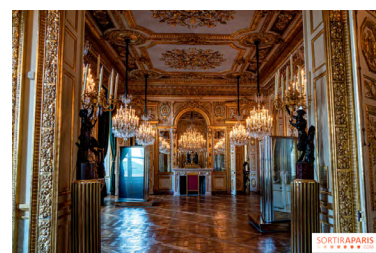


Le CIRFA de Melun était également présent à cette même date auprès des jeunes, des familles et du grand public au meeting aérien AIR LEGEND à l'aérodrome de la Ville de Melun Villaroche ! Une occasion de découvrir de vrais professionnels et d'échanger avec eux sur des expériences terrain de la Marine nationale.

Pour la Journée du Patrimoine 2023

L'Hôtel de la Marine à Paris a ouvert ses portes les samedi 16 et dimanche 17 septembre.

L'occasion pour le jeune public de découvrir ce monument emblématique situé sur la place de la Concorde.



Le 18 septembre 2023, au **Centre National des Sports de la Défense**, la surfeuse Johanne Defay a officiellement rejoint l'Armée des champions en signant son engagement de sportive de haut niveau de la Défense.

Elle rejoint ainsi les 25 sportifs de haut niveau qui portent fièrement les couleurs de notre pays sous l'uniforme de la Marine.

C'est une première pour la Fédération Française du Surf !

Johanne partage avec les marins la combativité, le dépassement de soi et le même intérêt pour l'océan.

Elle est qualifiée pour les épreuves de surf des JO2024 qui se dérouleront en Polynésie française.



NOS PROCHAINS EVENEMENTS... en Ile de France

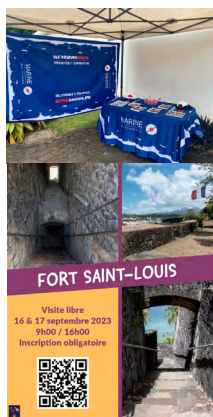
- ⇒ SALON GRANDES ECOLES les 7 et 8 octobre 2023 à la Place de la Porte de Versailles de 10h à 18h ;
- ⇒ SALON « YOUR FUTURE » les 13 et 14 octobre au Stade Roland-Garros à porte d'Auteuil de 9h/ 18h ;
- ⇒ SALON FIGARO POST BAC DE PARIS les 14 et 15 octobre à Paris Espace ;
- ⇒ SALON DE L'EMPLOI les 18 et 19 octobre à Gennevilliers de 10h à 16h30 ;
- ⇒ FORUM METIERS SECURITE JUSTICE le 20 octobre au Colisée de Meaux de 9h30 à 18h00 ;
- ⇒ INTERVENTION POLE EMPLOI le 25 octobre à Paris dans le deuxième arrondissement de 10h à 17h



Le 13 septembre 2023, 6 jeunes martiniquais, âgés de 16 à 21 ans, ont fait le choix de s'engager au sein de la Marine nationale.



A cette occasion, le **CIRFA Marine Martinique** a organisé une cérémonie officielle de signature par les jeunes recrues de leur acte d'engagement. Elle s'est tenue en présence des familles, et sous la présidence du commandant la base navale de Fort-de-France. Les parcours des futures recrues sont variés !



Thaïna, passionnée de cuisine, a été ainsi admise à l'école des matelots, tandis que Raphaël, qui signe un contrat de 10 ans, intègre l'École de maistrance pour devenir par la suite spécialiste en système radar.

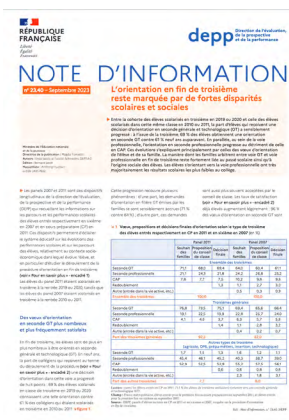
Rony signe quant à lui un contrat de 4 ans pour devenir marin-pompier, avec comme rêve « d'embarquer sur les bâtiments de Marine et voyager tout en protégeant le bateau et son pays ».

Caryl s'engage également pour 4 ans afin d'apprendre à la fois le métier de mécanicien, électromécanicien et mécanicien d'armes, et avec pour envie « d'apprendre de nouvelles choses » !

Noémie, future matelot pont d'envol, après avoir fait le service national universel (SNU), une préparation militaire marine (PMM) à la base navale de Fort-de-France puis de la réserve opérationnelle, s'envole pour une formation qui l'emmènera sur des bâtiments porte-hélicoptères amphibies et sur le porte-avions Charles de Gaulle.

Et enfin Ylann qui a réussi toutes les sélections et a décroché sa place à l'Ecole des mousses à Brest, sans oublier Kristie qui s'engage pour un contrat de 4 ans en qualité de matelot bureautique. La Marine nationale était aussi présente en Outre-Mer pour la Journée européenne du Patrimoine avec notamment l'ouverture du Fort Saint Louis à Fort de France

La proportion d'élèves qui, à l'issue de la troisième, demandent et obtiennent une orientation en seconde GT a augmenté depuis neuf ans, mais ce choix reste conditionné par plusieurs facteurs, dont l'origine sociale des élèves, **estime la DEPP**. Le service statistique de l'Éducation nationale calcule que l'origine sociale reste un marqueur fort "dans la construction du choix des familles (...). Plus de neuf enfants de cadres, chefs d'entreprise ou enseignants sur dix demandent une orientation en seconde GT, contre à peine la moitié des enfants d'ouvriers non qualifiés. Toutefois, l'attrait pour la voie GT a progressé pour la plupart des catégories socio-professionnelles, notamment chez les enfants d'ouvriers non qualifiés (+ 11 points) et d'employés de services (+ 14 points). Seuls les enfants d'agriculteurs demandent moins souvent une seconde GT, au profit d'une hausse des demandes d'orientation en seconde professionnelle de 7 points".



Autre facteur qui joue un rôle important, la géographie : "Les trois quarts des élèves résidant dans des zones urbaines très denses demandent une seconde GT contre seulement les deux tiers des élèves résidant dans les zones rurales éloignées ou bourgs. Enfin, les élèves résidant en zones rurales éloignées demandent deux fois plus fréquemment un CAP que ceux issus des zones urbaines très denses (...). Les souhaits d'orientation sont également marqués par des disparités de genre. 78 % des filles scolarisées en troisième en 2019 ou 2020 demandent une seconde GT, contre 64 % des garçons."

A noter encore que "dans les collèges relevant du secteur privé, les demandes d'orientation en seconde GT sont bien plus fréquentes (87 %) que dans le secteur public hors éducation prioritaire (74 %)" et en EP (62 %). Pour ce qui est des demandes d'orientation en seconde professionnelle, "seulement 11 % des élèves font ce vœu dans les collèges privés, contre respectivement 27 % et 20 % dans les collèges publics en EP et hors EP. 2 % des élèves des collèges privés font un vœu d'orientation en CAP, contre respectivement 11 % et 6 % des élèves des collèges publics en EP et hors EP."

Les résultats scolaires jouent des rôles prépondérants dans le déroulement de l'orientation en fin de troisième. L'épidémie de COVID ayant perturbé le DNB qui n'est pas, en 2020, un bon indicateur du niveau des élèves, la DEPP se fonde sur "le niveau des acquis en sixième" qui est "très corrélé aux vœux des familles". "Plus le niveau des acquis en sixième est élevé et plus les élèves souhaitent poursuivre leur scolarité en seconde GT." Mais cela vaut aussi pour des élèves "moyens" dont les vœux d'orientation en 2de GT ont augmenté de 12 points et de 7 points pour des élèves "en grande difficulté" (de 18 à 25 %). Globalement pourtant, "pour les élèves scolarisés en troisième en 2019 ou 2020, plus le niveau des acquis est faible à l'entrée en sixième et plus l'élève souhaite s'orienter vers une seconde professionnelle ou un CAP".

Le contexte est marqué par une augmentation des orientations en seconde GT. "Entre la cohorte des élèves scolarisés en troisième en 2019 ou 2020 et celle des élèves scolarisés dans cette même classe en 2010 ou 2011, la part d'élèves qui reçoivent une décision d'orientation en seconde générale et technologique (GT) a sensiblement progressé : à l'issue de la troisième, 69 % des élèves obtiennent une orientation en seconde GT contre 61 % neuf ans auparavant. En parallèle, au sein de la voie professionnelle, l'orientation en seconde professionnelle progresse au détriment de celle en CAP." A noter encore que "les décisions de redoublement en fin de troisième sont rarissimes (1,3 % contre 3,0 % neuf ans auparavant)", et que "malgré le déploiement des classes de 'troisième prépa-métiers', la part des élèves scolarisés dans ces classes spécialisées est restée stable (autour de 8 %)".

La note d'information "L'orientation en fin de troisième reste marquée par de fortes disparités scolaires et sociales" est **téléchargeable ici**

« LES ENSEIGNANTS SONT POUR, NON SANS APPRÉHENSION »

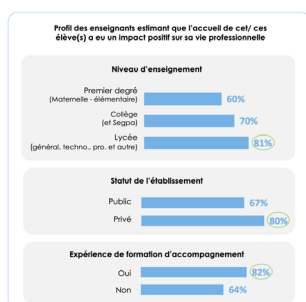
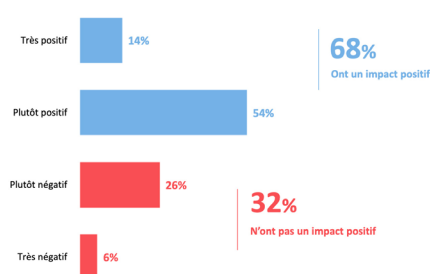
A la demande du collectif "ma place c'est en classe", l'IFOP a interrogé 600 enseignants, de la maternelle au lycée. Ils sont presque unanimement "favorables à la scolarisation des élèves ayant un handicap physique", mais ils ne sont que 60 % à estimer qu'ils sont "bien insérés" aujourd'hui.

Ils sont encore très majoritairement favorables (76 % et 73 %) à la scolarisation des enfants présentant des handicaps comme la surdité et la cécité, mais ils ne sont que 36 % et 27 % à estimer que ces élèves sont bien insérés. Et seule "une courte majorité" juge souhaitable la scolarisation au sein d'établissements scolaires ouverts à tous "des élèves avec troubles psychiques, des troubles autistiques ou une déficience intellectuelle".

Deux tiers des enseignants estiment que l'accueil des élèves en situation de handicap au sein de leur classe a eu un impact positif ; c'est particulièrement vrai pour les enseignants formés

Question : Et diriez-vous que l'accueil de ces élèves a eu un impact sur votre vie professionnelle... ?

Base : aux enseignants ayant déjà accueilli des enfants en situation de handicap au sein de leur classe, soit 96% de l'échantillon



La perception change pourtant quand les enseignants "ont eu l'occasion d'accueillir un enfant en situation de handicap" :

"par exemple, les enseignants ayant déjà accueilli des enfants aveugles sont 59 % à estimer qu'ils sont bien insérés."

Elle change aussi quand les enseignants ont bénéficié de formations (26 % de l'échantillon).

Si la plupart des enseignants considère que l'inclusion constitue "un droit (90 %)" pour les élèves concernés" et "une obligation professionnelle pour les enseignants et le système scolaire dans sa globalité (83 %)", **leurs sentiments à l'égard de l'école inclusive restent "empreints de fortes appréhensions"**.

Même si "68 % des enseignants ayant déjà accueilli un élève en situation de handicap jugent que cela a eu un impact positif sur leur vie professionnelle", tous s'accordent à dire que "c'est une source de travail supplémentaire (95 %), et 8 sur 10 d'entre eux que c'est une source de tracas (81 %) et une contrainte (80 %)" ;

Ils évoquent le manque de moyens, notamment humains (AESH) et posent la question des effectifs et des formations.

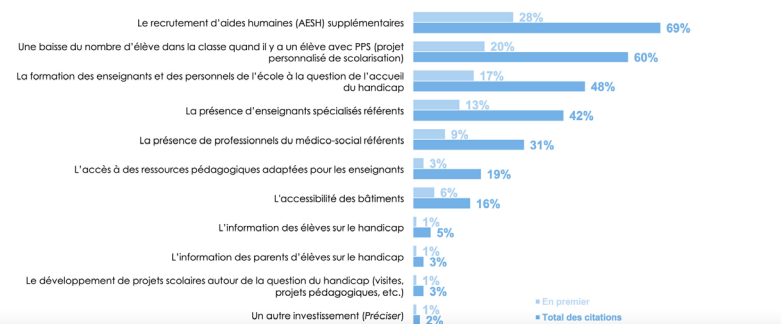
Le collectif réunit les associations ANPEA, APF France handicap, ASEI, Droit au savoir, Gapas, FCPE, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Trisomie 21 France, UNANIMES

(IFOP - collectif "ma place c'est en classe »)

Lien : <https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-enseignants-sur-lecole-inclusive/>

Les investissements jugés prioritaires ont principalement trait à l'humain : aide humaine supplémentaire, diminution des effectifs par classe et formation à l'accueil du handicap

Question : Si des moyens supplémentaires étaient attribués pour améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires, quelles seraient selon vous les trois investissements à privilégier ?



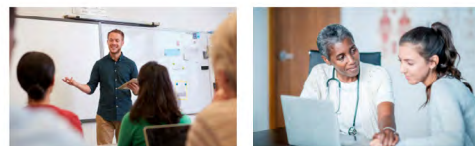
La Fédération Française des DYS (FFDys) “appelle de ses vœux un rapprochement entre l’Education nationale et la Santé dans toutes leurs composantes tant au niveau national que local”.

C'est dans cette optique qu'elle propose, à l'intention des médecins et des enseignants, des recommandations pour un référentiel de formation aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), plus communément regroupés sous l'appellation “Dys” : dyslexie, dysphasie, dyspraxie..

“Compte tenu de la nature, de l'ampleur et de l'impact de ces troubles dans la vie de tous les jours pour les personnes concernées”, indique-t-elle dans un communiqué de presse publié hier lundi 11 septembre, cette contribution s'organise autour de 5 points essentiels, avec pour vocation d'apporter une expertise “à la fois pour l'Education nationale notamment auprès des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et des écoles académiques de formation continue (EAFC), et pour la santé auprès des organismes de formation continue des médecins et des thérapeutes.

Bien qu'elle “ne puisse résoudre tous les problèmes liés à ces troubles”, la **formation** “reste un enjeu essentiel et indispensable”, explique en premier lieu la fédération, insistant également sur l'importance d'améliorer ses **pratiques** au vu de l'évolution constante de la recherche, des méthodes thérapeutiques, pédagogiques et éducatives qui “exige des formations spécifiques initiales et continues” et permet d'apporter des réponses plus efficaces aux élèves et leurs familles.

Recommandations du Comité Scientifique de la FFDys
pour un référentiel de formation aux Troubles spécifiques
du langage et des apprentissages (TSLA, dits aussi Troubles Dys).
À l'intention des médecins et des enseignants.



Travaux du comité scientifique – FFDys
5 juillet 2023

Est également recommandée la participation à des formations interprofessionnelles “pour favoriser la collaboration entre les enseignants et les professionnels de la santé”.

Il s'agit encore, grâce au référentiel de formation, de “définir un **socle de compétences professionnelles**”, c'est à dire de “répertorier les compétences nécessaires aux enseignants en classe ordinaire et aux enseignants experts TSLA pour transmettre des savoirs et compétences aux élèves avec TSLA”, mais aussi pour permettre aux médecins de dépister, diagnostiquer et proposer des prises en charge adaptées.

Dernier facteur, mettre l'accent sur une approche “de **prévention**” dans les classes, au sein desquelles des pratiques pédagogiques fondées sur des preuves sont encouragées pour tous les élèves. Sont ici soulignées “la compréhension du fonctionnement cognitif des élèves et l'utilisation d'outils d'évaluation adaptés” aux besoins de chacun.

Les recommandations [ici \(PDF\)](#)

HANDICAP: UN GUIDE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ



Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage aménagé ?

Le contrat d'apprentissage aménagé est un contrat destiné aux travailleurs handicapés accessible dès l'âge de 16 ans et sans limite d'âge maximum.

L'apprenti bénéficiaire d'une RQTH dispose d'aménagements et d'aides afin de sécuriser son parcours de formation.

L'apprentissage aménagé fait partie de la formation initiale et a pour but la délivrance d'un titre ou d'un diplôme inscrit au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) à la suite d'un parcours de formation associant :

- des périodes d'enseignement théorique en CFA ;
- des périodes de formation pratique (enseignement du métier) auprès d'un employeur privé ou public avec lequel un contrat a été signé.

Afin de développer et de promouvoir l'apprentissage de personnes bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion vient de publier le Guide apprentissage et handicap.

Sur ces 2 dernières années, le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté de 21 %. Afin de continuer sur cette lancée, le ministère du Travail publie un guide visant à informer les entreprises, les centres de formation des apprentis (CFA) et les personnes en situation de handicap sur le dispositif de l'apprentissage aménagé.

Ce guide comporte notamment des informations sur :

- les atouts de l'apprentissage aménagé ;
- les aides disponibles ;
- les interlocuteurs.

Guide apprentissage et handicap, À destination des apprentis, des centres de formation d'apprentis et des employeurs: à consulter ici.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté de 21 %. Ainsi, c'est plus de 10 000 nouveaux apprentis en situation de handicap 0 F1 qui sont entrés en apprentissage dans le secteur privé en 2022 1 F2 (contre 6 400 en 2020). Quelques années après la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la politique menée par le Gouvernement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap porte ses fruits. Et l'apprentissage constitue plus que jamais une voie de formation privilégiée pour l'accès et le maintien dans l'emploi de ces personnes, en garantissant une formation gratuite et certifiante, une rémunération et une meilleure insertion professionnelle.

"Il n'est pas certain que notre société veuille encore des professeurs aujourd'hui (...). En période de pénurie, finalement, des enseignants devraient suffire."

Philippe Meirieu propose dans un court "libelle", une réflexion qui parcourt toute son oeuvre, mais qui trouve ici une forme d'aboutissement, sur ce qui fait la singularité de la relation pédagogique.

Rappelons que dans les années 80, il était rapidement apparu comme une des figures de la pédagogie contre les anti-pédagogues ou "Républicains", notamment Alain Finkielkraut mais plus encore Jacques Muglioni, alors doyen de l'Inspection générale de philosophie.

Celui-ci promouvait la figure du "maître", du professeur, fort de sa compétence disciplinaire, qu'il opposait à l'éducateur. P. Meirieu retrouve ici cette figure du "professeur", mais il le définit comme celui qui a "la mission (...) d'engager chacun et chacune dans une démarche de recherche", qui crée les conditions d' "une aspiration vers l'inconnu", d'où "émane le désir d'apprendre et de comprendre".



Car, écrit-il, l'école "reste une affaire de rencontres imprévisibles avec des sujets singuliers (élèves et professeurs, ndlr) aux comportements souvent inattendus" et les élèves ont moins besoin de "la perfection formelle d'un exposé" que d'un professeur qui "revisite avec eux son propre savoir, s'efforce de trouver le mot juste et le bon exemple, hésite et se reprend (...). Ils sont invités alors à partager l'aventure fondatrice d'une pensée en quête de vérité à mille lieues des certitudes statistiques et anonymes de ChatGPT."

Mais "leur ministère veut faire (des professeurs) des exécutants dociles d'injonctions technocratiques (...). C'est exactement ce que promeut l'idéologie des 'bonnes pratiques' qui laissent entendre que l'on aurait enfin trouvé les recettes miracles" qui leur permettraient d' "apprendre inmanquablement à leurs élèves à lire et à compter, mais aussi à fixer leur attention, à mémoriser ou à s'organiser".

L'auteur dénonce l'usage de l'argument de **l'efficacité des apprentissages**, fallacieux et porteur d'un modèle qui réduit le professeur au rôle d'enseignant, d'exécutant, les élèves étant eux-mêmes considérés comme "des exécutants plus ou moins dociles de consignes normalisées, appelés à ne maîtriser que des connaissances facilement identifiées et reproductibles". Pour le dire autrement, une école qui s'adapterait, grâce aux nouveaux outils informatiques issus des neurosciences, à chaque élève, mais pour lui permettre d'acquérir des savoirs aseptisés, les mêmes pour tous dans tous les pays, menacerait la démocratie. Car "être professeur, c'est faire émerger dans sa classe, au quotidien, les principes qui fondent la possibilité d'une démocratie : le dialogue serein plutôt que la violence physique ou l'injonction agressive, le raisonnement plutôt que l'emprise (...). A l'école, celui qui a raison n'est jamais celui qui crie le plus fort (...) et c'est parce qu'il est garant de cette loi fondatrice que le professeur est dépositaire, dans sa classe, d'une autorité légitime."

"Qui veut encore des professeurs ?" Philippe Meirieu, Seuil Libelle, 60 pages, 4,90€

Les académies sont-elles des "courroies de transmission" des politiques nationales ? C'est la question posée par le dossier de la RFP (Revue française de pédagogie) dans son dernier numéro.

Xavier Pons, qui coordonne le dossier, note que "le pouvoir de cadrage des autorités déconcentrées (les rectorats dans le cas d'espèce, ndlr) dépend grandement des contextes, notamment des jeux de négociation politique entre acteurs locaux, comme dans l'exemple des politiques d'équipements pédagogiques des conseils régionaux que les acteurs étatiques déconcentrés parviennent plus ou moins à orienter".

Mais peut-on réellement parler d' "acteurs étatiques déconcentrés" ? Certains chercheurs n'ont-ils pas montré que "l'académie est moins un acteur qu'un environnement" ? L'universitaire met en garde : "les académies sont des territoires (...) qui agrègent des dynamiques et des variables nombreuses" qu'il est bien difficile d'isoler quand on s'interroge par exemple sur les inégalités territoriales en matière d'éducation. "D'autres échelles, départementales ou plus locales encore, permettent de pointer des variations significatives."



Il ne faudrait pas, à l'inverse, "minorer l'importance des dynamiques territoriales, institutionnelles et politiques à l'oeuvre dans un espace administratif qui se renforce et se recompose (...). L'impératif fonctionnel de symétrie administrative entre le préfet de région et le recteur, qui s'accroît au fur et à mesure de l'affirmation d'un échelon régional, joue en faveur des initiatives du recteur".

La contractualisation qui a été développée entre les rectorats et l'administration centrale aurait pu constituer pour celle-ci "un outil de réorientation forte des politiques rectorales mises en oeuvre", mais il n'en a rien été : "on n'assiste pas au développement d'un pilotage des académies à distance par le biais d'outils comme la contractualisation." C'est ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des enseignants contractuels, "derrière l'uniformité apparente des procédures", les pratiques sont différentes. Il en va de même, autre exemple, des politiques d'accueil et de scolarisation des élèves primo-migrants, le cadrage national "s'avère plutôt faible" et les acteurs se trouvent pris entre la tradition hospitalière de l'école française et la logique "sécuritaire - répressive". Les interprétations locales "dépendent grandement des agencements institutionnels à l'oeuvre dans les différentes académies".

Au total, "les effets des contextes académiques sur la mise en oeuvre des politiques de l'Etat éducateur semblent importants", mais "nous manquons encore cruellement de recherches sur la façon dont se structure le débat public en éducation à cette échelle", ajoute X. Pons.

"Déconcentration et territorialisation de l'Etat en éducation : les nouveaux visages des académies", Revue française de pédagogie (ENS Lyon - IFE) n° 218, ENS éditions, 18€

"En PLF 2024, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse disposera d'un budget de 63,6 milliards d'euros" (contre près de 60 Mds en 2023, ndlr), annonce Gabriel Attal qui veut **"remettre de l'humain au coeur de l'école"**.

Le ministre de l'Éducation nationale rappelle les mesures prises depuis deux ans pour **"mieux payer nos professeurs"** et ajoute : "nous allons continuer à travailler sur cette progression et ces évolutions en milieu de carrière."

Il donne l'exemple d'un professeur à 5 ans d'ancienneté : il aura gagné depuis la réélection du Président de la République 322 € nets de plus par mois, soit une augmentation de 17 % sans condition." Le ministre prend garde de ne pas évoquer le Pacte quand il détaille les augmentations de salaires. Il précise qu'il inclut dans les montants de revalorisation les "cinq points d'indice majoré" prévus au 1er janvier.



S'il ne donne aucun chiffre pour le second degré, G. Attal annonce la suppression de 2 500 postes dans le premier degré alors que "la baisse de 83 000 élèves à la rentrée prochaine aurait dû conduire à réduire de 5 000 le nombre de postes d'enseignants". Il insiste sur la diminution des effectifs : "Dans le premier degré, quand nous sommes arrivés, il y avait 23,6 élèves par classe. En 2022, c'était 21,7 élèves. En cette rentrée, c'est 21,5 et nous continuerons de baisser à 21,4 élèves par classe à la rentrée 2024." Cette baisse est d'abord due "aux dédoublement des classes de CP et de CE1, puis des grandes sections de maternelle". Sont prévus au budget 2024 "l'achèvement du dédoublement des classes, l'accueil dans 60 très petites sections des 2 ans dans les quartiers politique de la ville, la création de postes en ULIS, la poursuite du plan autisme ou encore la refonte du programme d'enseignement moral et civique avec un doublement horaire au collège".

Pour "accueillir tous les enfants à l'école", le ministère prévoit **le recrutement de 4 800 AESH supplémentaires**, sachant que "55 % de ces professionnels bénéficient désormais d'un CDI" et qu'ils/elles "bénéficieront de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, qui s'élèvera à 500 € en moyenne et sera versée au mois d'octobre". Par ailleurs, **le versement des bourses sur critères sociaux "sera automatisé à la rentrée 2024 pour lutter contre le non-recours aux droits."**

Afin d' "assurer la transition écologique", le "Fonds vert pour les collectivités financera en 2024, comme chaque année d'ici la fin du quinquennat, 500 M€ de soutien aux projets de rénovation d'écoles. La Banque des territoires mobilise également ses financements à travers le programme EduRénov." Il s'agit de permettre "40 % d'économies d'énergie dans 10 000 écoles d'ici la fin du quinquennat. Les écoles engagées dans un projet validé dans le cadre d'un CNR seront prioritaires, car l'amélioration du bâti et l'innovation pédagogique contribuent à dessiner ensemble "l'école du futur". Le ministre commente : "Le CNR devient la matrice."

Sont également prévus 523 M€ sur 4 ans en faveur de constructions scolaires à Mayotte. 60 M€ sur 5 ans financeront la construction de lycées de la mer et du tourisme vert sur l'île de La Réunion.

Le budget 2024 finance également l'extension du Pass Culture aux classes de 6ème et 5ème, et son extension aux élèves du premier degré à compter du 1er janvier 2024 dans 82 écoles marseillaises.

Sont également prévus 96 M€ pour les travaux de rénovation du patrimoine du ministère, dans les services centraux et dans les académies, ainsi que 180 M€ "pour financer des projets informatiques et numériques pour poursuivre la modernisation de nos outils, à commencer par les outils de paie".

A noter que la compensation pour les communes du surcoût du forfait d'externat provoqué par la mise sous contrat de classes de maternelle du privé après l'abaissement à 3 ans de l'obligation scolaire représente cette année 46 M€, une somme appelée à décroître précise l'entourage du ministre.



La pratique de l'Allemand dans le 2nd degré est en perte de vitesse depuis près de 30 ans, selon les chiffres statistiques du ministère de l'Education nationale, qui indique une évolution de 613 625 élèves qui l'étudient en première langue (LVA) en 1994 à 139 814 en 2021, et près de 7 660 élèves en moins sur la période 2021-2022.

Malgré cette lente désaffection, l'Allemand reste trois fois plus choisi (en LVA) que l'Espagnol, et c'est pourquoi l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) souhaite inciter les classes à découvrir la langue et son pays par le biais du programme mobiklasse, conçu avec la Fédération des Maisons Franco-Allemandes, elle-même initiatrice du projet qui a vu le jour dès 2001.

Il s'agit, pour les 12 animateur.ice.s allemands du programme, d' "encourager l'apprentissage" de la langue de Goethe et d' "initier à la culture du pays voisin" en partant dans toutes les Régions de France métropolitaine à la rencontre d'élèves d'écoles élémentaires, de collèges et de lycées.



Entrer en contact

Interrogée par notre partenaire ToutEducatif, Charlotte Von Künßberg explique que le programme, qu'elle va débiter d'ici peu, s'adresse à des élèves de CM2 ou de collège "qui ne sont pas entrés en contact avec l'Allemand", particulièrement ceux évoluant en milieu rural ou dans les zones REP et REP+.

Pour eux, l'intérêt est de rencontrer dans leur classe une vraie Allemande "qui ne correspond pas forcément à l'image" que l'on se fait habituellement, "par exemple je ne bois pas de bière", explique la jeune femme de 22 ans. L'idée est davantage de donner une "meilleure idée" de la langue, c'est à dire à quoi elle peut servir et les portes que cela peut ouvrir sur le marché du travail, notamment dans le cadre de la coopération Franco-Allemande..

Se préparant à l'enseignement en école primaire, Charlotte considère cette expérience comme une "chance" pour avoir de la pratique en allant à la rencontre des élèves, gagner en aisance, découvrir la région PACA où elle est basée et se faire un réseau professionnel. Il s'agit également, explique-t-elle, de lutter grâce à ce programme contre la réduction du nombre d'élèves apprenant l'allemand, un phénomène qui serait constaté de manière identique Outre-Rhin pour le Français.

Déjà proposé dans 16 000 établissements scolaires, le programme mobiklasse fait participer plus de 50 000 élèves par an à des jeux et des animations en petit groupe, par le biais de projection dans la salle de classe mais aussi individuellement (virtuellement) depuis chez eux.

Le site [ici](#)

Actions en faveur du climat : l'alimentation



La compréhension des répercussions de notre système alimentaire sur la planète offre aussi bien un domaine de sensibilisation et qu'une excellente occasion de maîtriser les effets des changements climatiques. Aujourd'hui, un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputables à nos systèmes alimentaires, une proportion supérieure à celle du secteur mondial de l'aviation. La perte de biodiversité terrestre et aquatique à travers la déforestation, la surpêche et la dégradation des écosystèmes, entre autres, est associée à l'alimentation d'environ 8 milliards de personnes et à la satisfaction des besoins alimentaires des individus dans les pays développés et en développement. Il convient également de prendre en considération l'utilisation de l'eau et de l'énergie ainsi que de la production de déchets alimentaires lors de l'évaluation de l'influence de notre système alimentaire sur les changements climatiques.

La réduction de l'empreinte carbone individuelle annuelle moyenne mondiale de 6,3 tonnes en 2020 à 2,1 tonnes en 2030, comme le recommandent les experts, impliquera sans aucun doute des changements dans nos systèmes et régimes alimentaires. En prenant davantage conscience de la situation et en opérant de petits changements, nous serons en mesure non seulement d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone individuelle, mais également d'économiser de l'argent et d'améliorer la qualité de l'air et notre santé.



Consommer davantage d'aliments d'origine végétale

Les régimes alimentaires à base de produits d'origine animale ont une incidence considérable sur notre planète. La croissance démographique et l'augmentation de la demande en viande et en produits laitiers nécessitent le défrichage des terres et le déboisement afin de faire de la place pour les fermes d'élevage et la production de cultures destinées à l'alimentation animale. Cela entraîne une perte de biodiversité, une pression accrue sur les ressources telles que l'eau et l'énergie, et bien d'autres effets négatifs. Les ruminants, comme les bovins et les ovins, produisent du méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le dioxyde de carbone, ce qui accentue encore le problème. Le problème concerne aussi les produits de la mer, où la surpêche et la dégradation de nos océans due à l'activité industrielle et à la pollution mettent en péril l'avenir de notre océan.

Le passage à un régime alimentaire à base d'aliments d'origine végétale peut réduire l'empreinte carbone annuelle d'un individu de 2,1 tonnes pour un régime végétalien ou de 1,5 tonne pour un régime végétarien. S'il est difficile de changer complètement de régime alimentaire du jour au lendemain, il est conseillé de commencer par consommer davantage de légumes lors d'un repas en particulier (par exemple, le déjeuner) ou au cours d'une journée de la semaine. Par ailleurs, une méthode efficace pour mener à bien cette transition pourrait consister à rallier sa famille, ses amis et ses collègues afin de rendre l'expérience plus amusante et plus conviviale. En outre, il est de plus en plus facile et fréquent de consommer davantage d'aliments d'origine végétale grâce à la popularisation des substituts de viande, des chefs et blogueurs végétaliens et du mouvement végétarien, tout en profitant des avantages pour la santé et pour le portefeuille !

Avez-vous demandé aux responsables de votre restaurant préféré de vous proposer des menus végétariens ? Avez-vous des amis, de la famille, des collègues, qui ont exprimé le souhait de consommer moins de viande ? Y a-t-il un blogueur qui réalise des recettes végétaliennes qui vous inspirent ? Connaissez-vous une recette pour une version végétarienne de votre plat de viande préféré ?

Jeter moins de nourriture

Tant les particuliers que les entreprises contribuent au gaspillage alimentaire mondial. Qu'il s'agisse de jeter la nourriture que nous cuisinons ou de se procurer des denrées alimentaires que nous n'utilisons pas, le gaspillage alimentaire entraîne une utilisation inutile de ressources en terre, en eau et en énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre inutiles dues à la production et à la mise en décharge. Le gaspillage alimentaire ne se limite pas aux aliments que nous ne mangeons pas ou que nous jetons, mais il englobe également le fait de consommer plus que ce qui est nécessaire.

En mangeant uniquement ce dont nous avons besoin et en réduisant les déchets alimentaires, chaque personne peut réduire son empreinte carbone de 1,3 tonne par an. Cela permet non seulement de réduire les émissions en diminuant les déchets alimentaires, mais également d'améliorer notre santé, de faire des économies et de préserver les précieuses ressources à notre disposition pour les générations futures.

Quel type de nourriture ou de denrées alimentaires avez-vous tendance à jeter ? Reste-t-il souvent de la nourriture dans votre plat lorsque vous mangez au restaurant ? (Niveau d'effort : moyen)



Acheter des produits locaux et biologiques

Lors de l'évaluation de l'incidence de notre système alimentaire sur la planète, il faut impérativement prendre en considération les aspects tels que les kilomètres alimentaires (la distance parcourue par nos aliments) et l'utilisation d'engrais. En ce qui concerne les kilomètres alimentaires, plus la distance parcourue par nos aliments entre la ferme et l'endroit où nous les achetons est longue, plus les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre des véhicules de transport sont élevés. En faisant ses courses près de chez soi et en consommant des produits locaux, on peut contribuer à réduire les kilomètres parcourus par les aliments et économiser jusqu'à 1,1 tonne d'émissions de carbone par an. Opter pour des produits de saison peut également contribuer à la réduction des kilomètres alimentaires, car les aliments hors saison sont souvent transportés depuis des fermes plus éloignées ou proviennent de l'étranger, ce qui augmente les kilomètres alimentaires nécessaires pour arriver dans nos magasins. La consommation de produits biologiques réduit également la nécessité de recourir à des engrais qui entraînent souvent des émissions d'oxyde nitreux, un gaz à effet de serre plus puissant que le dioxyde de carbone et le méthane. L'agriculture biologique emploie souvent des techniques issues de l'agriculture régénératrice, qui réduisent non seulement les émissions, mais améliorent également la santé des sols et augmentent la quantité de nutriments dans nos aliments, pour ne citer que quelques avantages. Miser sur la consommation de produits biologiques peut nous permettre d'atteindre une réduction annuelle de 0,9 tonne de notre empreinte carbone !

Quels aliments sont actuellement de saison dans votre région ? Avez-vous accès à un magasin ou à un marché de producteurs proposant des produits provenant de fermes locales ? Votre épicerie locale vend-elle des produits issus de l'agriculture biologique ?

Se mettre au compostage

Le compostage est une action simple mais efficace pour réduire les émissions découlant de notre système alimentaire. Lorsque nous jetons nos déchets alimentaires à la poubelle, ceux-ci parcourent généralement à nouveau des kilomètres, car les décharges sont éloignées de nos zones d'habitation, ce qui entraîne davantage d'émissions dues au transport. En outre, dans les décharges, les déchets alimentaires sont enfouis dans un milieu dépourvu d'oxygène. La décomposition des aliments dans ces conditions provoque le rejet de méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le dioxyde de carbone. En revanche, le compostage entraîne souvent moins d'émissions dues au transport, car les stations de compostage sont plus proches de nos quartiers. En outre, le processus de compostage implique de retourner le substrat et les déchets alimentaires, ce qui garantit la présence d'oxygène lors du processus de décomposition. En conséquence, le compostage produit du dioxyde de carbone au lieu du méthane, ce qui est meilleur pour la planète. Enfin, le compost devient un substrat riche en nutriments qui peut ensuite être utilisé pour l'agriculture ou la plantation, ce qui permet de réinjecter de précieux nutriments dans le sol et dans les plantes qui y pousseront.

Où se trouve la station de compostage la plus proche de chez vous ? Votre ville ou votre quartier offre-t-il un service de ramassage des déchets compostables ? Votre lieu de travail ou vos restaurants préférés ont-ils recours au compostage ?



L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Justice climatique : six jeunes pourraient faire condamner 32 États

Le 27 septembre, la Cour européenne des droits de l'Homme a examiné la requête de 6 jeunes Portugais. Ils mettent en cause 32 États pour leur incapacité à limiter le réchauffement climatique. Décision rendue en 2024.

Les requérants n'étaient que 6 — dont 3 frères et soeurs. De jeunes Portugais âgés de 11 à 24 ans, profondément marqués par les incendies ayant ravagé leur pays en 2017. Anxieux quant à leur avenir dans un monde promis aux crises et aux épisodes de chaleur extrême en raison du réchauffement climatique. Pour eux, les trente-deux États poursuivis ont manqué à leurs obligations en ne mettant pas en place des mesures suffisantes pour réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour le dire autrement, tous contribuent au réchauffement climatique à cause de leur inaction. Et cette dernière fait peser une lourde menace sur leurs vies.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).

À 15 ans, elle écrit pour que le monde n'oublie pas la forêt amazonienne

A l'instar de leur homologue montpelliérain, les tribunaux administratifs de « On me déracine, on me brûle... Je ne suis plus que restes morcelés ». Dans cette tribune, une adolescente de 15 ans appelle à sauver la forêt amazonienne détruite par la cupidité humaine.

Es Saki Ghita, 15 ans, est lycéenne. Elle aime écrire, car « c'est une façon d'extérioriser ce que l'on ressent au plus profond de soi-même », et espère que ses mots pourront susciter chez les autres de l'émotion et le désir de dénoncer la destruction cupide du vivant.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).

Tampons, serviettes... Des produits toxiques malgré des labels «verts»

Glyphosate, dioxines, phtalates... Un test réalisé par 60 millions de consommateurs a retrouvé des substances toxiques dans des protections féminines. Vingt-quatre modèles de tampons, serviettes et protège-slips jetables ont été testés par le journal. Neuf contaminants soupçonnés d'être cancérogènes, toxiques pour la reproduction ou perturbateurs endocriniens ont été recherchés et trouvés dans plusieurs produits.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).



Climat : « Notre planète est assiégée », martèle le Président de l'Assemblée générale à la clôture du débat général

A la clôture du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de cet organe, Dennis Francis, a jugé impératif d'affronter avec détermination la crise climatique qui affecte la planète.

« Cette semaine, un appel a résonné dans la salle de l'Assemblée générale : notre planète est assiégée et les effets croissants du changement climatique deviennent de plus en plus évidents », a déclaré M. Francis à la fin de ce débat général auquel ont participé les dirigeants mondiaux.

Selon lui, agir pour le climat signifie « sauvegarder les ressources naturelles de la Terre, préserver la biodiversité et garantir un accès équitable à l'air pur et à l'eau pour tous ». « Cela signifie examiner de près notre propre empreinte carbone. Cela signifie aider les communautés vulnérables à renforcer leur résilience. Cela signifie aller au-delà du PIB vers une mesure qui reflète la véritable vulnérabilité d'un pays aux chocs », a-t-il ajouté. Affronter la crise climatique

est « un impératif moral, un impératif scientifique et un impératif social », a-t-il affirmé, exhortant les États membres à aborder la prochaine conférence sur le climat, la COP28, « dans un esprit d'unité et de solidarité ».

Affronter les défis existentiels

Au-delà du climat, qu'il s'agisse des conflits, de la pauvreté, de la justice, de la paix ou d'institutions fortes, ces défis existentiels se mesurent en vies perdues, en maisons détruites, en droits violés, en inégalités persistantes et en accès refusés, a-t-il noté. « Tous ces défis exigent que nous allions plus loin ; que nous nous engageons pleinement dans les préparatifs du Sommet du futur et définissions l'avenir de la coopération internationale dans un contexte de risques multidimensionnels ; que nous recentrions nos énergies sur la création d'un monde qui croît de manière durable, pour les populations et la planète, et qui donne à chaque enfant une chance égale de réussite », a ajouté le Président de l'Assemblée générale.

nos divisions, de trouver des solutions intégrées qui reflètent nos valeurs et nos engagements universels et d'inaugurer un avenir meilleur. Je suis convaincu que nous y parviendrons – ensemble, dans le cadre d'une seule et même ONU », a conclu Dennis Francis.

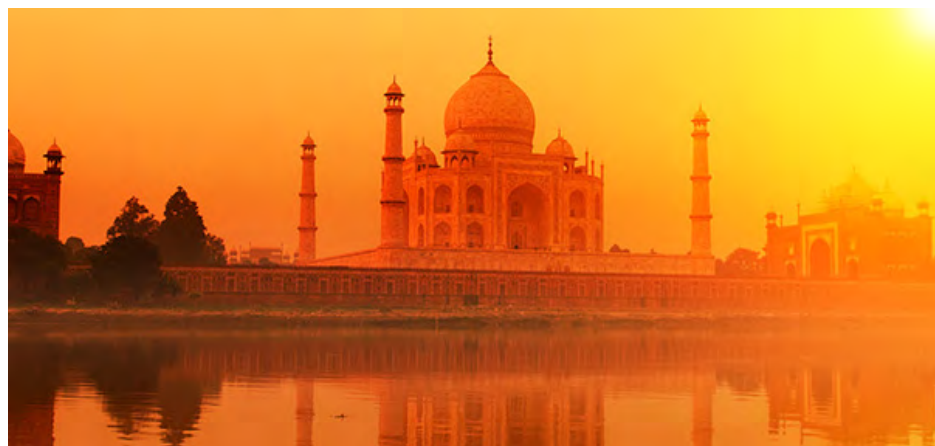
136 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que 40 ministres, se sont exprimés à la tribune de l'Assemblée générale pendant une semaine. Et des centaines de voix de la société civile et d'acteurs publics et privés se sont fait entendre au Siège, a-t-il souligné. Toutefois, seules 20 femmes dirigeantes ont pris la parole lors du débat général, contre 23 l'année dernière.

Réaliser les objectifs de développement durable

La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina Mohammed, résumant la semaine de haut niveau, a noté la détermination collective de toutes les parties prenantes à réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), à mi-parcours de l'échéance fixée à 2030. S'adressant aux journalistes mardi, elle a souligné l'importance des ressources, citant le fardeau croissant de la dette sur de nombreux pays, les empêchant de financer adéquatement les services essentiels en matière d'éducation et de santé.

« Nous manquons de ressources, mais c'est pourquoi nous insistons en faveur de la relance des ODD. C'est un fruit à portée de main. C'est quelque chose que nous pouvons faire avec les ressources et les institutions existantes. Et j'espère que d'ici la fin de cette année, nous aurons quelque chose à dire à ce sujet », a-t-elle dit. En outre, Mme Mohammed a souligné qu'un nombre important d'engagements avaient été pris lors du Sommet sur l'ambition climatique.





Premier anniversaire de la mort de Mahsa Amini en Iran : des experts dénoncent la répression accrue contre les femmes

Un an après le début des manifestations à l'échelle nationale en Iran à la suite du décès en détention de Jina Mahsa Amini, le harcèlement des femmes et des filles par l'État est en augmentation, a dénoncé la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran.

Les autorités exacerbent les mesures punitives contre ceux qui exercent leurs droits fondamentaux, notamment la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique, a ajouté la Mission établie en novembre 2022 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Jina Mahsa Amini, âgée de 22 ans, a été arrêtée et forcée de monter dans une camionnette par la « police des mœurs » iranienne à Téhéran le 13 septembre 2022 pour non-respect présumé de la loi iranienne sur le port obligatoire du voile. Elle est décédée en détention le 16 septembre. Sa mort a déclenché une vague de protestations dans tout le pays. Selon les informations reçues, qui font l'objet d'une enquête de la Mission d'établissement des faits, l'État a répondu

aux manifestations par une force inutile et disproportionnée, des arrestations et des détentions arbitraires, des procès inéquitables, des exécutions extrajudiciaires et le harcèlement des membres des familles des victimes, qui continue jusqu'à aujourd'hui.

« Jina Mahsa n'aurait jamais dû être arrêtée en premier lieu », a déclaré Sara Hossain, Présidente de la Mission d'établissement des faits.

« Depuis la mort de Jina Mahsa en détention, le gouvernement de la République islamique d'Iran n'a pas réussi à garantir la vérité, la justice et des réparations à sa famille, ni aux familles d'autres victimes, aux femmes, aux filles et à tous les manifestants qui ont été victimes de violations des droits fondamentaux des droits de l'homme », a ajouté Mme Hossain. « Au lieu de cela, la République islamique redouble de répression et de représailles contre ses citoyens et cherche à introduire de nouvelles lois plus draconiennes qui restreignent encore davantage les droits des femmes et des filles ».

Lire l'article complet [ici](#).

Arménie-Azerbaïdjan : l'ONU appelle à une cessation durable de toutes les hostilités dans une région disputée

Deux jours après le déclenchement par l'Azerbaïdjan d'une opération militaire dans la région du Karabakh (appelée aussi Haut-Karabakh) et l'annonce d'un cessez-le-feu, les Nations Unies ont appelé jeudi « à une cessation crédible et durable de toutes les hostilités ».

Le 19 septembre, l'Azerbaïdjan a annoncé avoir lancé « des activités locales de lutte contre le terrorisme dans la région économique du Karabakh » en réponse à la mort de deux civils et de quatre policiers dans des incidents impliquant des mines terrestres, prétendument placées par les forces armées arméniennes, a expliqué le Sous-Secrétaire général des Nations Unies chargé de l'Europe, de l'Asie centrale et des Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Miroslav Jenca, lors d'un exposé devant le Conseil de sécurité.

« Les développements ont indiqué une sérieuse escalade des opérations militaires avec des informations faisant état de forces azerbaïdjanaises franchissant la ligne de contact. Des victimes ont été signalées, notamment parmi la population civile, et des milliers de personnes ont été évacuées dans la région », a ajouté M. Jenca, précisant que l'ONU, qui n'est présente ni le long de la ligne de contact, ni dans d'autres zones sous mandat des casques bleus russes, n'était pas en mesure de vérifier ou de confirmer ces diverses affirmations et allégations.

Deux guerres

La région majoritairement peuplée d'Arméniens a été le théâtre de deux guerres, l'une de 1988 à 1994 et l'autre à l'automne 2020. La Russie a un contingent de la paix déployé dans cette région depuis 2020. Selon la presse, au lendemain du déclenchement par l'Azerbaïdjan de cette opération militaire, les séparatistes arméniens ont annoncé qu'ils déposaient les armes.

Le haut responsable onusien a rappelé l'extrême préoccupation du Secrétaire général de l'ONU face à la récente reprise des hostilités. « Le Secrétaire général exhorte toutes les parties concernées à respecter strictement le cessez-le-feu de 2020 », a-t-il ajouté, notant que le chef de l'ONU « reste profondément préoccupé par l'impact de l'escalade sur la situation humanitaire fragile et appelle toutes les parties à faciliter de toute urgence l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin ».

M. Jenca a observé que les développements de ces derniers jours doivent être considérés dans le contexte plus large de violations régulières du cessez-le-feu de 2020 qui persistent. Début septembre, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont fait état d'affrontements meurtriers le long de leur frontière au cours desquels plusieurs personnels ont été tués des deux côtés. Ces graves incidents ont été suivis de rapports faisant état de mouvements et de rassemblements de troupes, également des deux côtés.

Protéger la population civile

« On note l'annonce hier de la cessation des hostilités, la situation sur le terrain restant fluide. Nous comprenons également que, dans une démarche positive, les représentants de la population locale et le gouvernement de l'Azerbaïdjan se sont rencontrés plus tôt dans la journée pour un premier échange », a-t-il souligné.

« En conclusion, nous appelons à une cessation crédible et durable de toutes les hostilités. Toute nouvelle escalade entraînerait de nouvelles pertes en vies humaines et de nouvelles souffrances humaines et ferait encore reculer les efforts de paix soutenus par la communauté internationale », a-t-il ajouté. « La protection et les besoins essentiels de la population civile, y compris ses droits humains, doivent être la priorité absolue. Un véritable dialogue entre le gouvernement azerbaïdjanais et les représentants de la région, ainsi qu'un engagement total dans le processus de normalisation de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, constituent la seule voie durable pour avancer ».

Il a précisé que le Secrétariat de l'ONU restera en contact étroit avec tous les acteurs concernés et les parties concernées et se tient prêt à soutenir les efforts de paix en cours, si nécessaire. Le Secrétariat est également prêt à procéder à des évaluations des besoins humanitaires, s'il y a accès, et à fournir l'assistance nécessaire.

La nouvelle bombe climatique de TotalÉnergies en Papouasie

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Total Énergies s'apprête à lancer le projet gazier Papua LNG. Peter Bosip, activiste papouasien, s'est rendu en France pour encourager les banques à ne pas le financer.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Total Énergies s'apprête à amorcer une nouvelle bombe climatique : le projet d'extraction et d'exportation de gaz Papua LNG. « C'est une catastrophe pour les communautés papouasiennes, qui ont déjà les pieds dans l'eau », déclare Peter Bosip, représentant du Centre pour les droits communautaires et la loi environnementale (Celcor), une ONG locale. L'homme a parcouru 14 000 kilomètres pour alerter sur ce projet-phare de la compagnie française. Il demande aux banques françaises de ne pas y verser un centime. Reporterre l'a rencontré le mardi 26 septembre, dans les locaux de Reclaim Finance.

Lire l'article complet [ici](#).



L'Inde pourrait-elle changer de nom ?

Bharat" plutôt qu'"India" ? Derrière le possible changement de nom de l'Inde réside une vieille querelle qui dépasse le simple cadre sémantique.



46 200 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ont été délivrés en 2022, soit 38 % de plus qu'en 2021, calcule l'INJEP dans sa dernière note.

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire estime que ce "redressement spectaculaire" peut être dû au report des entrées en formation et des stages pratiques des candidats de 2020 et 2021, en lien avec la crise sanitaire, ainsi qu'à l'aide exceptionnelle de 200 € dont ont bénéficié quelque 27 000 jeunes pour "leur permettre d'achever leur parcours de formation".

Ce résultat positif en 2022 se situe pourtant dans un contexte de baisse "amorcée dès 2017", constate l'INJEP : un "recul rapide" de 12 000 BAFA délivrés en moins entre 2016 et 2019 était en effet "intervenu concomitamment à l'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs de 2013", réforme qui "visait à proposer des activités périscolaires pour le plus grand nombre d'élèves de l'enseignement primaire" et dont la mise en oeuvre "avait entraîné un besoin accru en animateurs." A cela s'ajoute un taux d'abandon de 40 % en cours de formation, un taux qui n'atteignait qu'un tiers des candidats en 2013.

L'âge médian à l'obtention du BAFA est de 19 ans en 2022, pour 86 % de jeunes ayant moins de 25 ans.

Les diplômés sont majoritairement issus d'Ile-de-France (18,6 %), des Hauts-de-France (12,8 %) ou encore d'Occitanie (9,3 %) contrairement aux DROM (2,8 %) et à la Corse (0,1 %).

Comme pour le BAFA, la formation au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est dispensée par des organismes habilités par l'État. Initialement accessible à partir de 21 ans uniquement, l'âge a été abaissé à 18 ans révolus en 2020, même si l'âge médian à l'obtention du diplôme est de 33 ans.

En 2022, ce sont 1 600 BAFA qui ont été délivrés, soit 200 de plus qu'en 2021 "mais le niveau reste inférieur à celui de 2019 et 2020", constate l'INJEP.

Inscrit là encore "dans une tendance à la baisse amorcée en 2019", suivie de la crise sanitaire, la reprise du nombre de BAFA délivrés demeure cependant "modeste", poursuit-il.

ÊTRE ANIMATEUR, C'EST QUOI ?

- C'est aider des jeunes à s'épanouir et à gagner en autonomie, en encadrant des activités de loisirs, culturelles et sportives ;
- C'est participer, au sein d'une équipe dynamique, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique ;
- C'est organiser et animer la vie quotidienne des enfants et des adolescents (repas, hygiène, repos, etc.).

COMBIEN COÛTE LA FORMATION ?

Le coût du Bafa varie en fonction des organismes de formation.

En effet, les sessions sont organisées en pension complète ou demi pension ou sans hébergement ni repas. Les sessions de formation générale coûtent entre 340 et 750 €, celles d'approfondissement, entre 306 et 500 €. Les sessions de qualification coûtent plus cher du fait de l'intervention supplémentaire de formateurs spécialisés.

Il existe de nombreuses aides pour financer le BAFA versées par :

- la CNAF (aide nationale pour la session générale) ;
- votre CAF (différentes selon les départements) ;
- certaines mairies ;
- certains organisateurs d'accueils collectifs de mineurs ;
- certains comités d'entreprises.

Pour en savoir plus et vous inscrire, rdv sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

LE BAFA : TROIS ÉTAPES

1. La session de formation générale

Elle dure au moins 8 jours et vous permet la découverte et l'appropriation des notions indispensables pour devenir animateur. Cette première session prépare aux fonctions de manière active en privilégiant les échanges, les mises en situation et les travaux en groupe. Vous apprenez à mieux connaître les enfants, les adolescents et leurs besoins, ainsi que les différentes techniques d'animation.

2. Le stage pratique

Ce stage d'au moins 14 jours vous permet, en tant qu'animateur stagiaire, de mettre en oeuvre les connaissances acquises de la session de formation générale, en travaillant directement auprès d'un groupe d'enfants ou d'adolescents.

3. La session d'approfondissement d'au moins 6 jours ou de qualification d'au moins 8 jours (au choix)

Vous complétez votre formation générale au cours de cette session qui permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de la formation :

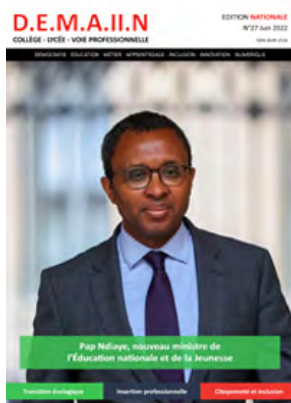
- Mieux connaître certains publics (petite enfance par exemple) ;
- Être en mesure de proposer des projets autour d'une activité d'animation (par exemple, les arts du cirque, les jeux collectifs, etc.) ;
- Obtenir une qualification supplémentaire dans un domaine spécifique : voile, canoë-kayak, surveillance des baignades, activités de loisirs motocyclistes.

Les services de l'État DSDEN-SDJES ou Académie-DRAJES-SDJES, les points information jeunesse ou les missions locales peuvent vous accompagner dans votre démarche.

Surtout que seulement un tiers des candidats ayant validé la session de formation générale en 2017 a finalement obtenu son BAFA entre 2017 et 2022, "soit un taux d'abandon en cours de formation supérieur aux deux tiers (68 %)", alors qu'il était de 54 % dix ans plus tôt.

A noter que les diplômés du BAFA et du BAFA sont à niveau sont 68 ou 69 % des femmes.

La note de l'INJEP [ici \(PDF\)](#)



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



Mai 2023



Juin 2023



Septembre 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR